



ECOLE LIBRE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

ECOLE-MOI

Rue Vandervelde 17

7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Tél. : 064/45.98.68

Fax : 064/44.68.00

Chapelle-lez-Herlaimont, le 09 septembre 2020

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends contact avec vous après des vacances qui ont été, j'en suis persuadé, reposantes et enrichissantes. Mais toutes bonnes choses ont une fin... de fait, voilà déjà quelques jours que le travail a repris ses droits à l'Ecole-moi. Il est donc venu le temps de vous adresser ce courrier afin de vous informer de quelques éléments importants pour une fructueuse collaboration entre nous durant cette nouvelle année scolaire.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vous informe de notre souhait de rationaliser notre consommation de papier afin de préserver au mieux notre planète. Par conséquent, la majorité des courriers administratifs vous seront transmis via votre adresse électronique et se retrouveront dans les actualités de notre site Internet (www.ecolemoi.be).

Je vous invite à prendre connaissance et à ne pas égarer ce précieux document.

A. Le calendrier scolaire 2019-2020

- Congé de Toussaint : du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 ;
- Vacances de Noël : du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^e janvier 2021 ;
- Congé de Carnaval : du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021 ;
- Vacances de Pâques : du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021 ;
- Fin de l'année scolaire : le mercredi 30 juin 2021 ;
- Vacances d'été : à partir du jeudi 1^e juillet 2020.

Les cours sont suspendus :

- Le mercredi 11 novembre 2020 (Armistice) ;
- Le mercredi 13 janvier 2021 – **1^{er} journée pédagogiques pour toute l'école** → école fermée ;
- Le lundi 8 février 2021 – **2^e journée pédagogiques pour toute l'école** → école fermée ;
- Le lundi 8 février 2021 – **2^e journée pédagogiques pour toute l'école** → école fermée ;
- Le lundi 22 mars 2021 – **3^e journée pédagogiques pour toute l'école** → école fermée ;
- Le vendredi 23 avril 2021 – **4^e journée pédagogiques pour toute l'école** → école fermée ;
- Le vendredi 30 avril 2021 (congé récupération du dimanche 27 septembre 2020)

Ecole Libre Subventionnée de Chapelle-lez-Herlaimont a.s.b.l. – Ecole-moi

Rue Vandervelde, 17 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Direction 064/45.98.68 – Fax 064/44.68.00

Courriel : ecolemoi@gmail.com – secretariat.ecolemoi@gmail.com

- Le jeudi 13 mai 2020 (jeudi de l'Ascension) ;
- Le vendredi 14 mai 2020 (pont de l'Ascension)
- Le mercredi 19 mai 2021 – **5^e journée pédagogiques pour toute l'école** → école fermée ;
- Le lundi 24 mai 2021 (lundi de Pentecôte) ;

Pour les journées pédagogiques, comme l'année passée, il existe la possibilité que l'asbl VIVASPORT prenne en charge vos enfants. Inscription sur leur site (www.vivasport.be)

Dates à retenir...

- **Journée photos : le vendredi 16 octobre 2020 ;**
- **Fancy-Fair : le samedi 8 mai 2021.**

B. Réunions de parents

En raison de la crise sanitaire et des contraintes qui nous sont imposées actuellement, nous ne pouvons organiser notre traditionnelle réunion de rentrée sous la même forme.

Les enseignants prendront contact avec vous afin d'organiser cette réunion classe par classe (principalement en début de cycle). Attention, présence d'un seul parent par enfant.

Au besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec la ou le titulaire afin d'avoir un contact individuel (en suivant les règles sanitaires).

C. Organisation piscine

À partir du mercredi 16 septembre 2020, les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e se rendront le mercredi à la piscine à raison de 8 à 10 fois sur l'année.

Attention, pour garantir la sécurité et assurer le repérage rapide de vos enfants... il est expressément demandé d'avoir un bonnet de bain (en silicone, matière résistante et très confortable pour la tête) d'une couleur jaune.

Pour votre facilité, l'école vous propose comme service, la vente d'un bonnet jaune floqué au nom de l'école au prix coûtant de 4,50 €. Si vous souhaitez l'acheter par notre intermédiaire, veuillez donner 4,50 € sous enveloppe au titulaire de votre enfant.

D. Horaire des cours et de la garderie

Les cours débutent à 8h30 et à 13h25, ils se terminent à 12h10 et 15h20. Néanmoins, les cours de l'implantation de la rue Pastur se terminent à 15h05. Entre 15h05 et 15h20, vous pouvez venir rechercher votre enfant. A 15h20, les enseignants accompagneront les élèves à l'implantation de la rue Vandervelde afin qu'ils puissent participer à la garderie du soir.

Sauf cas de force majeure, il semble important que chaque élève **se présente à l'heure en classe.**

Une arrivée tardive nuit à l'organisation de la classe. **Merci d'y être attentif.**

Une garderie payante, organisée par Pause Cartable, accueille les enfants de 6h30 du matin à 8h05, à la rue Vandervelde, ainsi que de 15h30 à 18h00. Entre 8h05 et 15h30, les enfants sont sous la responsabilité de l'école.

Comme l'année scolaire dernière, une garderie est organisée tous les jours dans l'implantation de la rue de Verviers. Cette dernière accueillera, **à la demande** (réserver la semaine qui précède à l'ATL de Chapelle-lez-Herlaimont), les enfants de 7h10 à 8h15 et de 15h30 à 17h30.

E. Stationnement aux abords de l'école

Afin de garder de bonnes relations de voisinage, il vous est demandé de respecter scrupuleusement le code de la route. Être rigoureux à ce niveau permettra d'éviter au maximum les accidents.

F. Les motifs d'absence (cf. circulaire de rentrée n°7674 (pages 53 à 56))

Pour les parents des élèves de 3^e maternelle, je vous invite à lire l'annexe 1 (jointe à ce courrier) édité par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Et à ce niveau, je me réfère aux prescrits légaux à savoir :

À partir de l'année scolaire 2020-2021, les responsables légaux des élèves de 3^{ème} maternelle devront, à l'instar des élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire, justifier les absences de leur enfant.

Les directeurs devront également appliquer, pour les élèves de 3^{ème} maternelle, les mêmes procédures en termes de signalement des absences injustifiées que celles qui sont d'application dans l'enseignement primaire.

« Pour les élèves de 3^{ème} maternelle et dans l'enseignement primaire, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- *L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;*
- *La convocation par une autorité publique ou la nécessité de se rendre auprès de cette autorité, qui délivre une attestation ;*
- *Le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1^{er} degré, l'absence ne peut dépasser 4 jours,*
- *Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève, l'absence ne peut dépasser 2 jours ;*
- *Le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2^{ème} au 4^{ème} degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève, l'absence ne peut dépasser 1 jour ;*
- *La participation des élèves jeunes sportifs de haut niveau ou espoirs sportifs à des activités de préparation sportive sous forme de stages ou d'entraînement et de compétition. Celles-ci ne peuvent cependant pas dépasser 30 demi-journées, sauf dérogation.*

*Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au chef d'établissement ou à son délégué **au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours et au plus tard le 4^{ème} jour d'absence dans les autres cas.***

A savoir : *Un certificat médical établit le fait d'une indisposition ou d'une maladie de l'élève. Pour qu'un certificat médical puisse justifier l'absence de l'élève, sa date de rédaction doit être concomitante avec le début de la période d'absence à justifier et il doit être remis conformément au délai défini par la réglementation.*

Plusieurs éléments doivent en outre obligatoirement figurer sur le certificat médical pour que celui puisse être validé : le nom et le prénom du médecin, le nom et le prénom du patient, la date de début de l'incapacité et la durée de celle-ci, la signature et le cachet du médecin, la date du jour de l'examen ainsi que la certification du médecin sous le libellé "avoir reçu et examiné ce jour". »

Ceci reste la théorie, dans la pratique n'hésitez pas à me contacter lors d'une situation particulière.

G. Gratuité de l'enseignement pour les élèves de 1^{er} et 2^e de l'enseignement maternel

Aux parents concernés, je vous invite à prendre connaissance de l'annexe 2 (jointe à ce courrier) édité par la Fédération Wallonie Bruxelles

H. Adhésion aux règlements.

Toute organisation qui n'est pas régie par différents règlements va à l'avant de difficultés quelles qu'elles soient. C'est pourquoi en ce début d'année, je souhaite rappeler à tous l'existence du règlement des études et du règlement d'ordre intérieur (ROI) ; ces derniers étant consultables sur notre site d'école (www.ecolemoi.be) sous l'onglet « règlement » (sur simple demande au secrétariat, vous pouvez en obtenir une copie papier).

Afin de marquer clairement votre adhésion à ces différents règlements, merci de remplir le talon qui sera remis aujourd'hui à votre enfant.

Sans réaction de votre part, j'estimerai que vous marquez votre accord pour ces règlements.

I. Autorisation parentale concernant le droit à l'image

Dans le cadre des activités scolaires, des photographies et/ou des vidéos de votre enfant peuvent être prises et être utilisées à des buts pédagogiques et/ou de diffusion. Eu égard à la loi du 30 juin 1994 et à la circulaire 2493 du 07/10/2008, nous sollicitons votre autorisation. Voir talon qui sera remis aujourd'hui à votre enfant.

Sans réaction de votre part, j'estimerai que vous marquez votre accord pour l'utilisation de photos et/ou vidéos de votre enfant afin d'illustrer les activités de l'école.

Pour conclure, soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour la pleine réussite scolaire de vos enfants et n'hésitez surtout pas à demander une information que vous n'auriez pas reçue.

Je vous souhaite, chers parents et chers enfants, une très bonne année scolaire remplie de découvertes, de joies et d'apprentissages fructueux !

Au nom de toute l'équipe,



DAMAY Pierre-Michel
Directeur.